

POLLUTION ET ASSAINISSEMENT

Article mis à jour le 22/06/2017 par Anne-Sophie PAYET

L'assainissement est une démarche visant à protéger le cadre de vie, notre santé et l'environnement que nous allons laisser aux générations futures. Le traitement des eaux usées est l'étape entre l'usage de l'eau et sa restitution au milieu récepteur. Il comprend plusieurs étapes allant de la collecte à l'évacuation des déchets solides et liquides, en passant par leur traitement.

La qualité de l'assainissement est l'une des principales conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état des cours d'eau et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que les usages qui y sont liés (usages domestiques, industriels, artisanaux, agricoles,...).

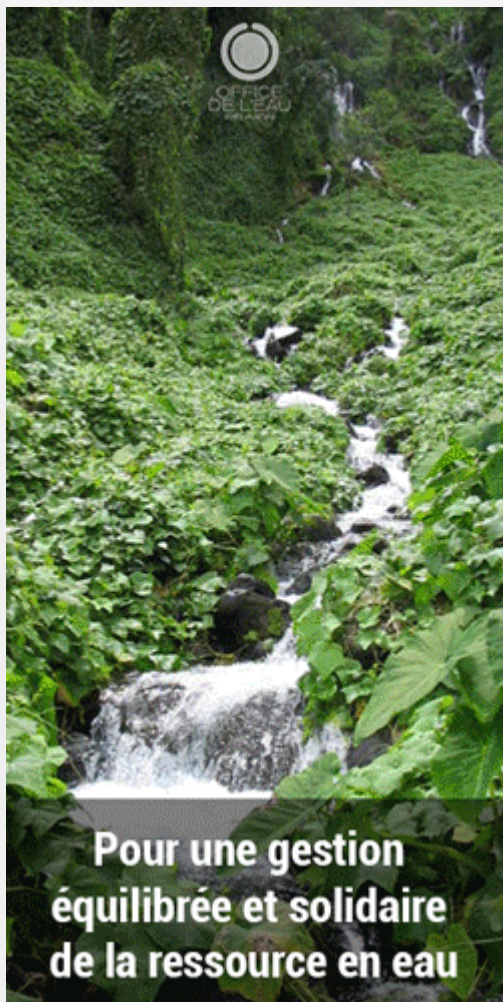
Le SDAGE 2016-2021 vise comme objectif principal le bon état de 66% des masses d'eau réunionnaises en 2021. L'atteinte de cet objectif passe par la réduction des pollutions qu'elles soient ponctuelles ou diffuses.

L'amélioration de l'assainissement est l'affaire de tous, et chacun à un rôle à jouer : le consommateur, l'agriculteur et l'industriel en adoptant un comportement responsable, les collectivités territoriales en mettant en œuvre les services et les équipements d'assainissement pour la gestion des eaux domestiques et pluviales, le législateur en créant un cadre réglementaire, les chercheurs, l'Office de l'eau qui évalue notamment l'état des pressions, l'ingénieur, en mettant des équipements de plus en plus performants et bien entendu, tous les professionnels et associations œuvrant directement pour la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels par la suppression ou la réduction des pollutions.

L'Office de l'eau Réunion contribue à l'amélioration de l'assainissement par :

- l'animation de réseau et la formation des acteurs de l'assainissement,
- l'expertise et l'assistance technique en matière d'assainissement collectif et non collectif conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques à destination des maîtres d'ouvrages conventionnés,
- l'expertise réglementaire en matière d'auto surveillance des systèmes d'assainissement,
- la programmation et le financement d'actions par le biais du programme pluriannuel d'aides élaboré sur demande du Comité de bassin,
- la mise en relation des usagers avec les acteurs de l'assainissement,
- la mise à disposition d'une banque de données accessible par tous,

- l'étude et le suivi des pressions pouvant concourir à l'altération des masses d'eaux continentales et côtières.



[Banque assainissement](#)

[FAQ](#)



L'office de l'eau est un établissement public local à caractère administratif, rattaché au

Département | [mentions légales](#) | [plan du site](#)